

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ATTESTATION DE RECOURS / NON-RECOURS

Afin de permettre au greffe du tribunal administratif de la Polynésie française de réaliser les opérations de recherche, votre demande doit comporter les informations suivantes :

Demandeur de l'attestation

Civilité : Madame Monsieur Maître

Nom Prénom / Qualité :

Société / Cabinet :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Décision concernée

Type de décision :

(Choisir dans la liste)

Date et n° de la décision :

(pour l'urbanisme, précisez le n° de l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du sol, ex. : PC n° 21-365-2 /MLA/DCA)

Commune :

Administration, auteur de la décision :

Pétitionnaire :

(Auteur de la demande d'autorisation)

Le présent formulaire dûment complété électroniquement est à adresser au tribunal administratif **par courriel uniquement** à l'adresse suivante : greffe.ta-papeete@juradm.fr accompagné de la décision concernée au format pdf. Le document ne doit pas être scanné.

Aucun formulaire adressé par fax ou voie postale ne sera traité.

PARTIE A COMPLETER PAR LE TRIBUNAL

Je, soussignée, greffière en chef du tribunal administratif de la Polynésie française :

Certifie que la décision désignée ci-dessus, n'a pas fait l'objet d'un recours à la date de ce jour.

Certifie que la décision désignée ci-dessus, a fait l'objet d'un recours.

Fait à Papeete, le

La greffière en chef,
ou par délégation le greffier,

La présente attestation est établie en dehors d'un recours non encore enregistré à ce jour et n'engage pas le tribunal en cas de recours ultérieur.